

Cessation du contrat de liquidité existant et mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité

En date du 30 septembre 2021, Trigano a mis fin au contrat de liquidité confié à Portzamparc Société de Bourse

A la date de résiliation de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 10 735 titres
- 942 708,24 euros

Trigano (Code ISIN : FR0005691656), annonce confier à Exane BNP Paribas, à compter du 1^{er} octobre 2021 et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires.

Ce contrat a été établi dans le cadre de la réglementation en vigueur, et en particulier de la Décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021.

Ce contrat a pour objet l'animation par Exane BNP Paribas de l'action Trigano sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Les moyens affectés à sa mise en œuvre sont de :

- 10 735 titres
- 942 708,24 euros

Ce nouveau contrat pourra être suspendu :

- Dans les cas prévus à l'article 5 du chapitre II de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021
- En cas de cotation de l'action en dehors des seuils d'intervention autorisés par l'Assemblée Générale de la Société ;
- Ou, à la demande de Trigano, sous sa responsabilité.

Le communiqué des résultats annuels 2020/2021 sera publié le 22 novembre 2021